

Directrice, directeur loisirs et vie communautaire

La Municipalité de Pointe-Calumet possède un cachet qui lui est bien particulier. Située au bord du lac des Deux-Montagnes, la Municipalité offre un environnement paisible et naturel où il fait bon évoluer et profiter de ce cadre enchanteur.

Facilement accessible, Pointe-Calumet se situe à quelques kilomètres des grands centres et propose des infrastructures modernes et une multitude de services pour sa population de près de 7 000 habitants.

Vous êtes réputé(e) pour votre créativité et votre énergie contagieuse ?

Vous souhaitez évoluer dans un environnement où la collaboration est essentielle et où l'atmosphère de travail est des plus conviviale ?

Relevant de la direction générale, la direction des loisirs et de la vie communautaire planifie, organise, dirige, contrôle et évalue l'ensemble des activités reliées aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire. Plus spécifiquement, la personne titulaire voit à l'administration du Service, incluant la supervision et la gestion des ressources humaines, des activités, des bâtiments et équipements.

La personne titulaire du poste assure également un support à la direction générale et au conseil municipal dans la définition, la planification et la réalisation de projets majeurs et événements reliés à son service.

À TITRE DE DIRECTION LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE, VOS PRINCIPAUX DÉFIS SERONT :

- Planifier, organiser, coordonner, diriger, contrôler et assurer la qualité de l'ensemble des activités sportives, socioculturelles, communautaires ou autres, offertes par la municipalité de Pointe-Calumet, dans ses installations ou celles qu'elle gère ;
- Proposer et voir à la mise en place de l'ensemble des services de loisir, de culture et de la vie communautaire permettant de répondre aux besoins de la population ;
- Favoriser le partenariat et la collaboration avec les différents organismes et partenaires de la Municipalité, dans le respect des orientations du Conseil municipal ;
- S'assurer du fonctionnement adéquat des activités sportives ou de loisirs, dispensées par des organisations autres que la Municipalité (Ex. : Association de hockey mineur, Chevalier de colon, Club optimiste, etc.) ;
- Planifier et contrôler le budget relié à son service et assurer la recherche et l'obtention de subventions et commandites nécessaires à la tenue d'activités, d'événement et réalisation des projets ;
- Travailler en étroite collaboration avec les directions de la Municipalité et favoriser les ententes intermunicipales pour la tenue d'activités ;
- Effectuer les tâches cléricales et administratives reliées à son poste ;
- Assurer la mobilisation et la gestion du personnel sous sa responsabilité.

VOTRE PROFIL :

- Détenir un diplôme d'études collégiales en gestion et d'intervention en loisir ou tout autre domaine connexe ;
- Posséder une expérience significative dans le milieu du loisir et en gestion d'équipe;
- Faire preuve d'un leadership bienveillant favorisant un milieu de travail agréable et positif ;
- Posséder un sens politique développé et savoir faire preuve de discernement dans les situations nécessitant une prise de décision stratégique et diplomatique ;
- Être reconnue pour son enthousiasme, son attitude positive et sa facilité à travailler en équipe;
- Avoir le désir d'évoluer au sein d'une organisation où votre implication ne se restreint pas à votre titre, et où vos compétences seront appelées à se développer ;
- Détenir d'excellentes aptitudes de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit.

QU'EST-CE QU'UNE CARRIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET VOUS RÉSERVE ?

- Un poste permanent à 33.5 heures par semaine ;
- La possibilité de vous épanouir dans un environnement de travail où il fait bon vivre ;
- Une importance accordée à votre développement, avec un budget alloué à la formation continue ;
- Une échelle salariale concurrentielle, reflétant le marché actuel, débutant à 75 000\$ annuellement ;
- Une rémunération globale compétitive comprenant notamment les assurances collectives, régime de retraite et 11 journées mobiles et monnayables par année.

Ce défi vous interpelle ? N'attendez plus et faites parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'Union des Municipalités du Québec, avant le **20 mars 2025** par courriel à :

candidat@umq.qc.ca